

Suivi des captures de saumon



Bilan de de la saison 2015

Tél : 05 59 84 98 50

Fax : 05 59 84 98 54

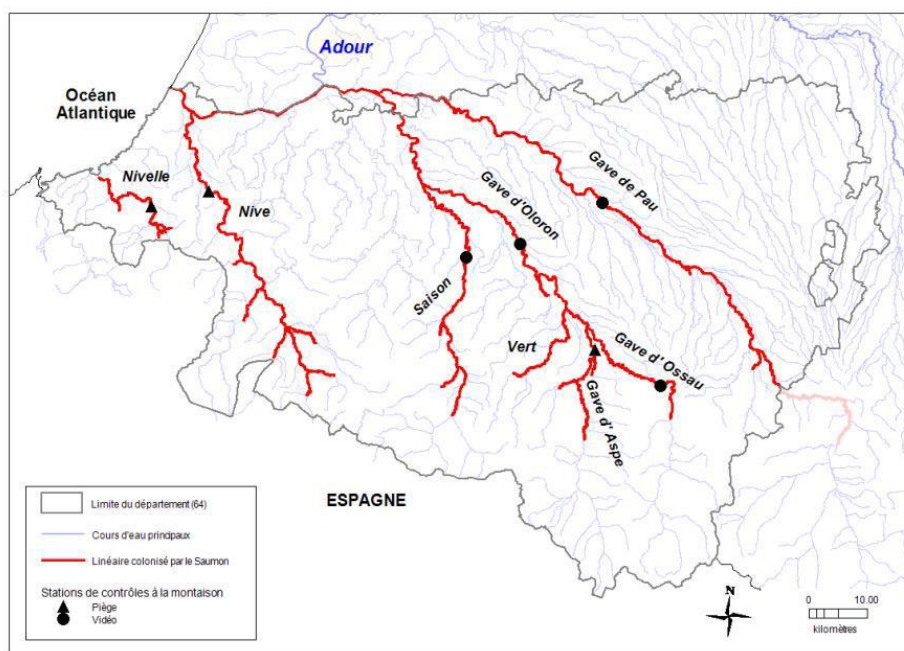
✉ : info@federatiopeche64.fr



Bilan de la saison 2015

STOCK MIGRANT

Des stations de contrôles à la migration (piégeage ou comptage vidéos) permettent d'estimer ou de comptabiliser les stocks présents sur les bassins de la Nivelle, de la Nive, du Saison, du gave d'Oloron (et affluents : gave d'Aspe et Ossau) et du gave de Pau (cf. carte ci-dessous). L'association Migradour assure l'acquisition et le traitement statistique des données.



Selon le tableau ci-après, il apparaît que 2015 est de loin la meilleure année de remontée de saumons sur les axes gave d'Oloron, Saison et gave de Pau. Cette observation n'est pas localisée. Les autres cours d'eau français (axe Garonne-Dordogne, côtiers bretons) ainsi que les « rios » des Asturies ont également connu des remontées supérieures à ce qui été observé en moyenne ces dernières années.

Cours d'eau	Type de contrôle	Effectifs de saumons contrôlés					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015**
Nivelle	Piégeage (2 stations : Uxondoa et Olha)	162	65	/	89	65	/
Nive	Piégeage (2 stations : Chopolo et Halsou)	263	171	171	124	128	/
Saison	Vidéo (1 station : Charritte)	263	471	433	121	365	760
Gave de Pau	Vidéo (1 station : Artix)	350	422	374	343	425	778
Gave d'Oloron	Vidéo (1 station : Masseys)	/	1725	1263	1088	1445	2207
Gave d'Ossau	Vidéo (1 station : Saint-Cricq*)	331	242	166	827	475	392
Gave d'Aspe	Piégeage (1 station : Soeix)	/	200	195	121	209	/

La station de Chéraute est remplacée début 2015 par celle de Charritte.

« / » pas de comptage (acquisition en cours ou travaux sur ouvrage cette année-là)

*La station de St-Cricq ne permet pas un comptage des saumons atlantiques, seuls les « Grands Salmonidés (Truite de Mer et saumons atlantiques) sont identifiables.

** Données au 01/11/2015

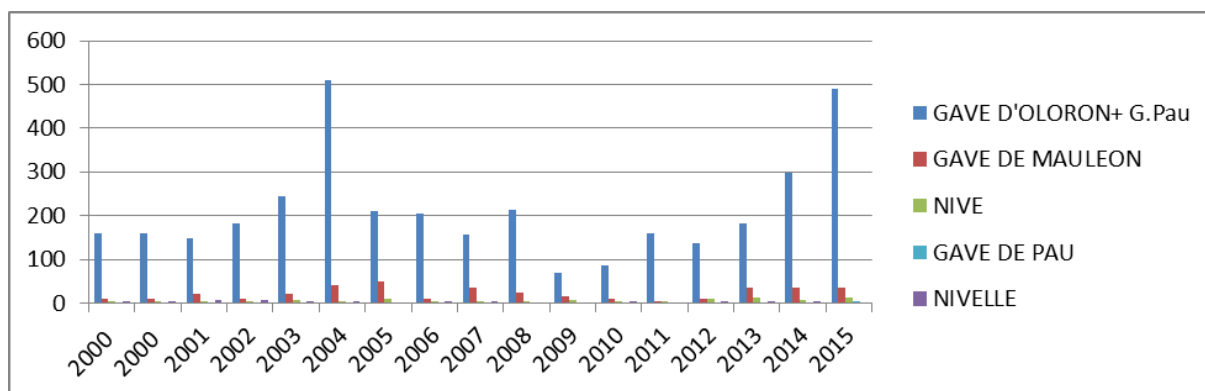
CAPTURES REALISEES

Total des captures et évolution

Sur l'ensemble de la saison de pêche 2015 sur les cours d'eau autorisés, **536 saumons** ont été déclarés selon la répartition ci-dessous :

Cours d'eau	Nombre de saumons déclarés
Nive	12
Gave d'Oloron	489
Saison	34
Gave de Pau	1
TOTAL	536

Ainsi, au cours de cette saison, plus de 90% des saumons ont été capturés sur le gave d'Oloron, une proportion qui se situe légèrement au-dessus de la moyenne observée ces quinze dernières années :

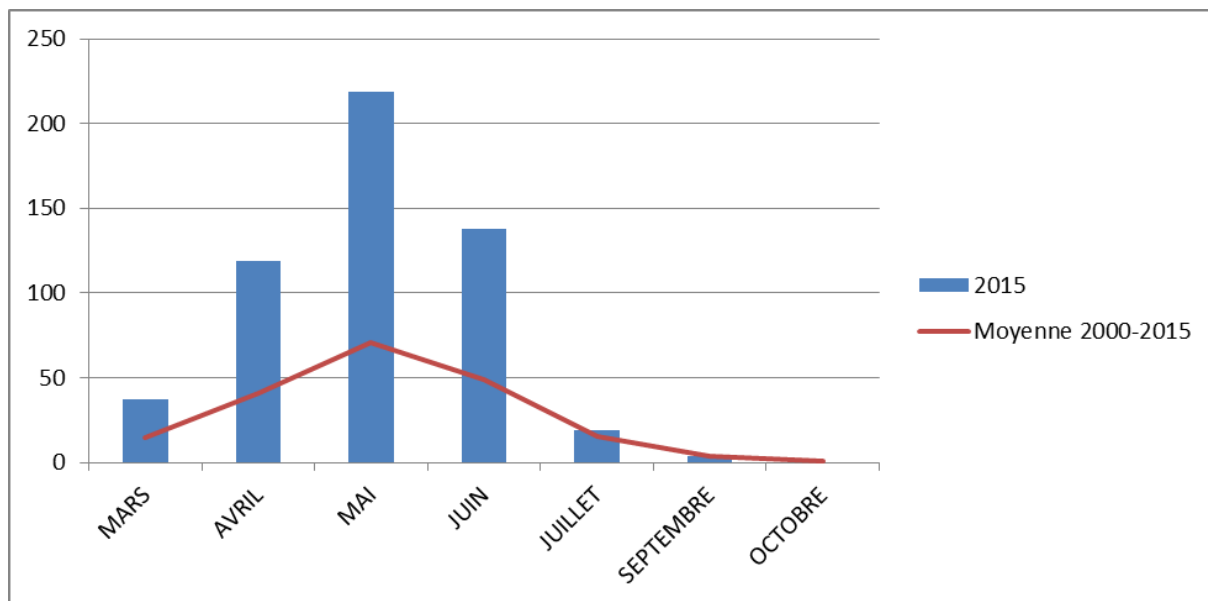


Au regard du graphique ci-dessus, il convient d'observer que la saison 2015 est l'une des meilleures (en nombre de capture) observée depuis de nombreuses années. Le nombre de captures s'approche de ce qui avait été relayé en 2004 (qui est toujours la meilleure saison depuis l'acquisition de données par le Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés depuis 1987).

Répartition des captures selon la période

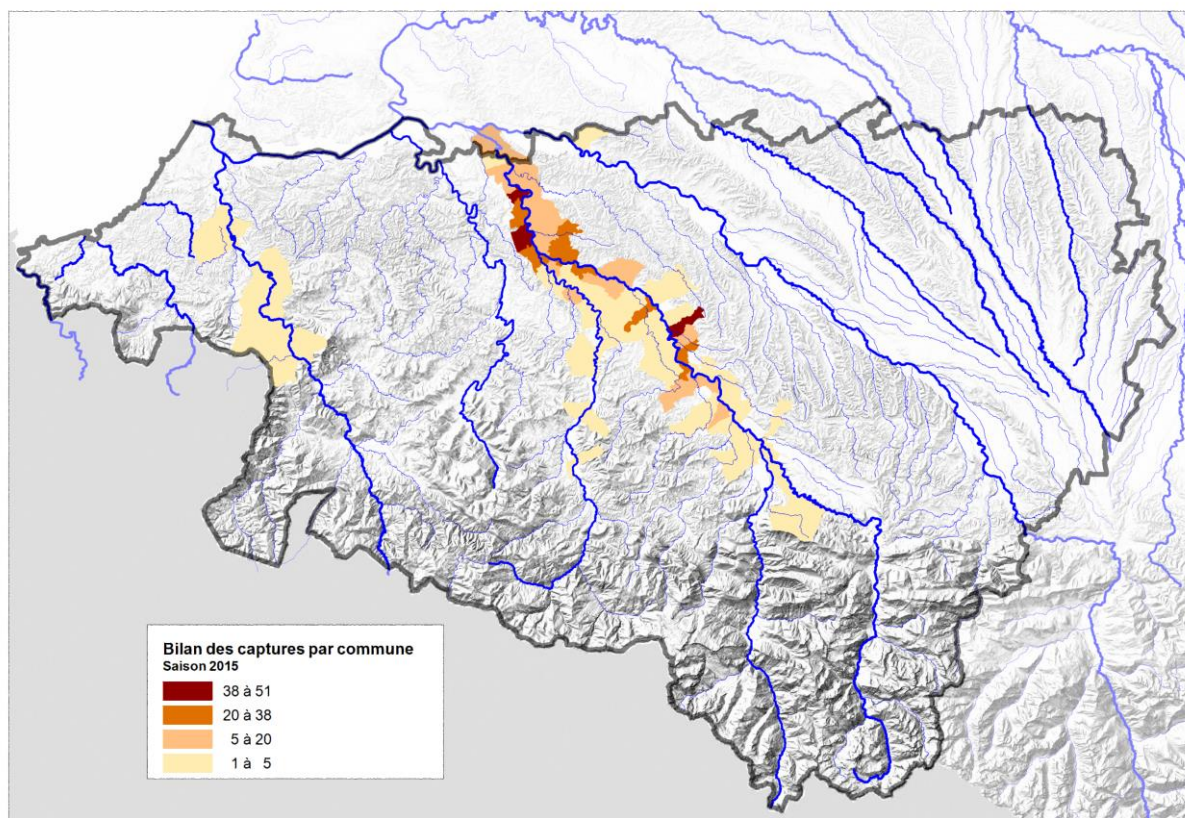
En matière de répartition mensuelle des captures, un « boom » a été observé au mois de mai, comme chaque année si l'on compare à la moyenne des quinze dernières années (cf. graphique ci-après).

Globalement le total des captures a toujours été supérieur à la moyenne observée, quel que soit le mois, sauf en fin de saison ou les déclarations ont été proches de celles des dernières années.



Répartition des captures selon les lieux

Compte tenu du peu de poissons capturés sur la Nive, le gave de Pau voire le Saison, il est difficile d'interpréter la répartition par communes cartographiée ci-dessous ou. Pour le gave d'Oloron, il en est différent et l'on peut remarquer une assez bonne répartition des captures tout au long de l'axe avec une concentration toutefois sur la zone située entre Carresse-Cassaber et Sauveterre-de-Béarn (particulièrement sur les communes d'Auterrive ou Abitain) ainsi qu'autour de Navarrenx. Ainsi, sur ces linéaires, plus de 30% des poissons capturés durant la saison 2015 ont été déclarés !



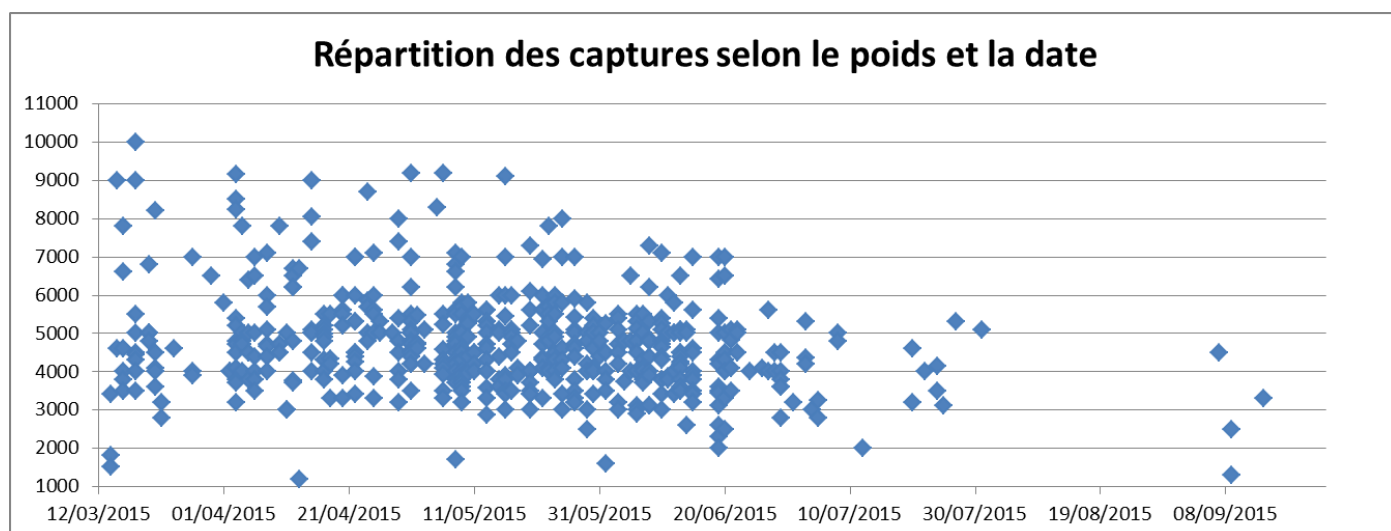
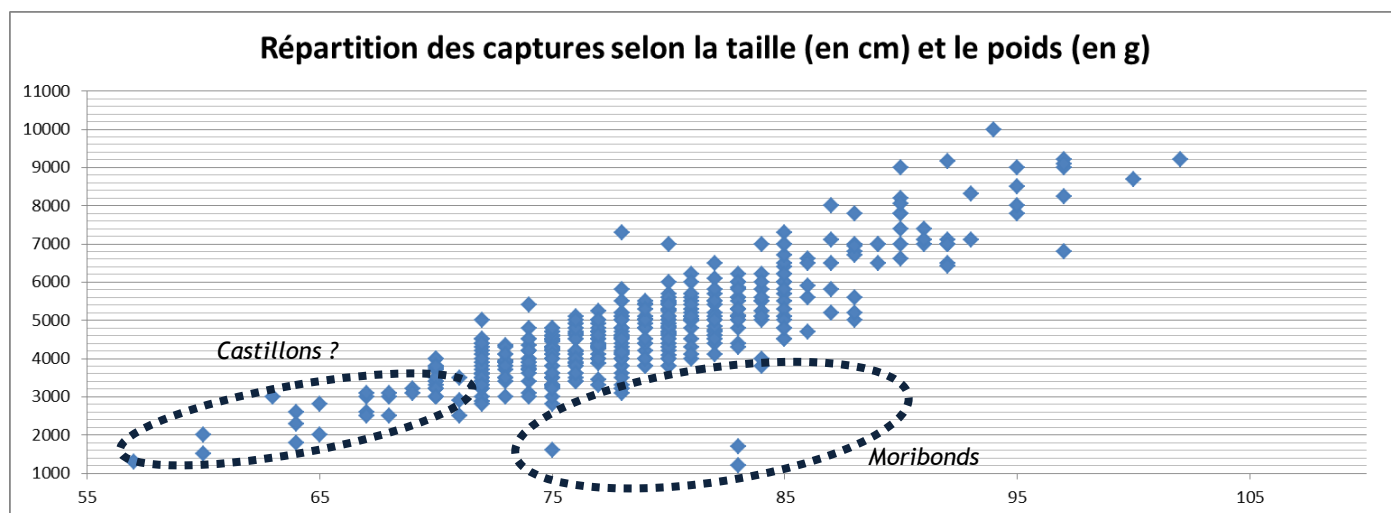
Typologie des poissons capturés

Sans grands changement par rapport aux années précédentes, la majeure partie des poissons capturés sont des « plusieurs hivers de mer » : la taille moyenne est ainsi de 78 cm pour un poids moyen évalué à 4,7 kg.

Le plus gros saumon capturé cette année accusait un poids de 10kg et mesurait 94cm. Le plus « grand » saumon mesurait 102cm pour un poids de 9,2 kg.

L'analyse des écailles par le CNICS (ONEMA) n'est pas encore achevée. Toutefois, il est à noter que la part de « castillons » capturés (au regard des comparatifs taille/poids) semble similaire aux années précédentes soit environ 6%.

Quelques moribonds ont également été capturés et conservés en début d'année. La proportion reste très négligeable.

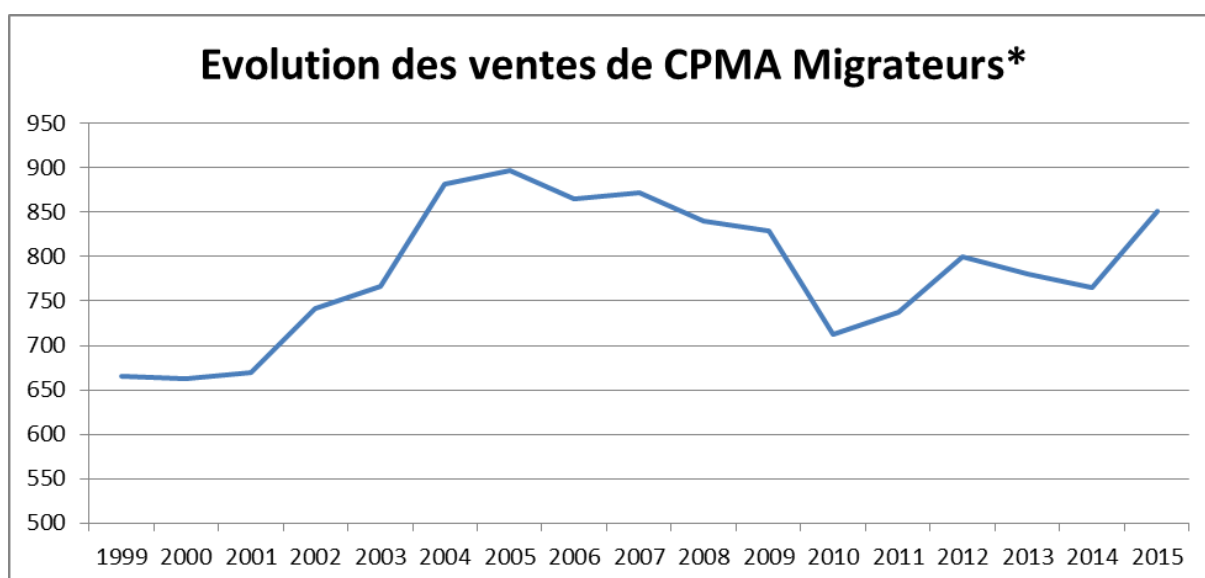


EFFORT DE PECHE

Effectifs de pêcheurs

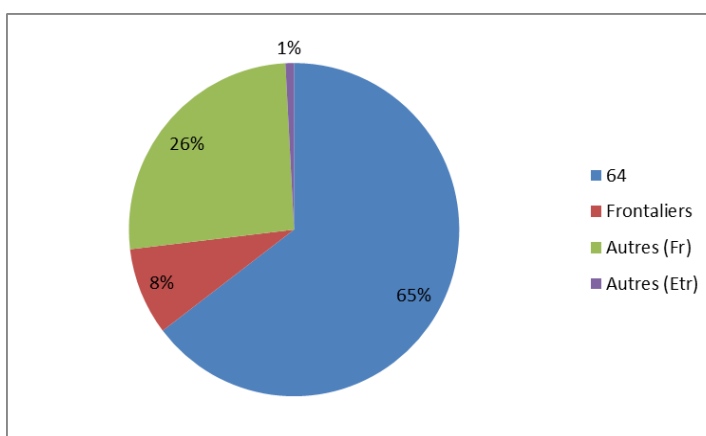
Le niveau de captures joue un rôle important sur l'acquisition d'une CPMA Migrateurs.

Ainsi, la vente de CPMA Migrateurs a augmenté de manière non négligeable en 2015 par rapport à l'année dernière (+11%). **851 pêcheurs** ont ainsi acquis la CPMA Migrateurs durant la saison. Le même rebond avait été observé sur la saison 2004, elle aussi avec un niveau de captures bien supérieur à la moyenne. De même, les années de baisse des ventes (2009-2010) correspondent aux moins bonnes années en terme de capture.



*avant 2006, les pêcheurs devaient acquérir une taxe piscicole « grands salmonidés ».

Sur ces 851 acquéreurs de la CPMA Migrateurs, il convient de remarquer que **65%** d'entre eux sont des pêcheurs **résidents** des Pyrénées-Atlantiques, **8%** des résidents des départements limitrophes (Landes et Hautes Pyrénées) que l'on peut généralement considérer comme des « excursionnistes » (c'est-à-dire, comme pour les résidents du département, faisant l'aller-retour dans la journée pour venir pêcher).



Enfin, proportion non négligeable, **27%** d'entre eux proviennent de départements **autres ou de l'étranger**. Il s'agit le plus souvent de ce que l'on peut qualifier de « touristes » (pêcheur passant au moins une nuit en dehors de son domicile)

Par ailleurs, il est important d'ajouter aux 851 pêcheurs ayant acquis la CPMA dans les Pyrénées-Atlantiques :

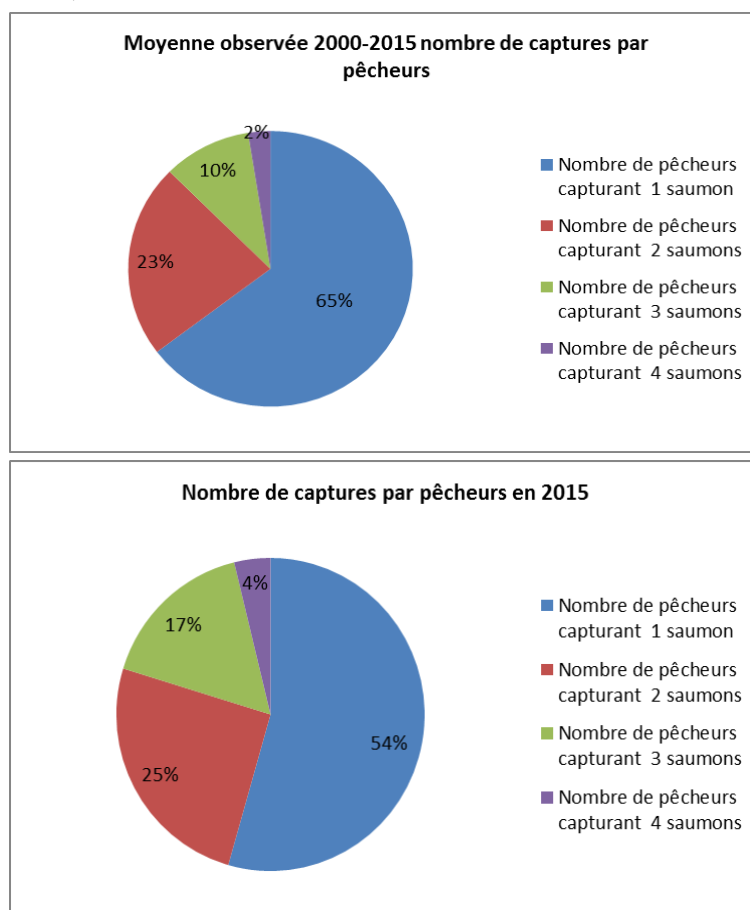
- Les pêcheurs ayant acquis cette même CPMA dans le département des Landes. Soit 34 pêcheurs pour l'année 2015.
- Les pêcheurs ayant acquis cette même CPMA dans des départements où la pêche des salmonidés migrateurs est autorisée (principalement les départements bretons). Il est plus difficile d'estimer leur nombre, mais au regard des CPMA vendues dans ces départements ainsi que la proportion de ces pêcheurs ayant capturé des saumons dans les Pyrénées-Atlantiques laissent à penser qu'ils sont environ une trentaine.

Au total, les pêcheurs ayant consacré une sortie saumon durant l'année 2015 peuvent être estimés à un peu plus de 900.

Captures par pêcheur

La saison 2015 reste exceptionnelle puisqu'un tiers des pêcheurs ont capturé au moins un saumon ! Cette proportion est bien supérieure à la moyenne observée ces quinze dernières années (18% des pêcheurs capturant au moins un saumon) et ce, alors que 2015 rehausse fortement celle-ci.

Autre donnée nouvelle la proportion de pêcheurs ayant capturé un seul saumon est inférieure à la moyenne (!) car la proportion des pêcheurs ayant capturé 2, 3 voire 4 saumons est largement supérieure à ce qui est observé habituellement (cf. graphiques ci-dessous).



Par ailleurs, il est possible de réaliser une estimation du nombre de jours de pêche au saumon dans les Pyrénées-Atlantiques grâce aux données extraites de l'enquête réalisée en 2013 auprès de 200 pêcheurs.

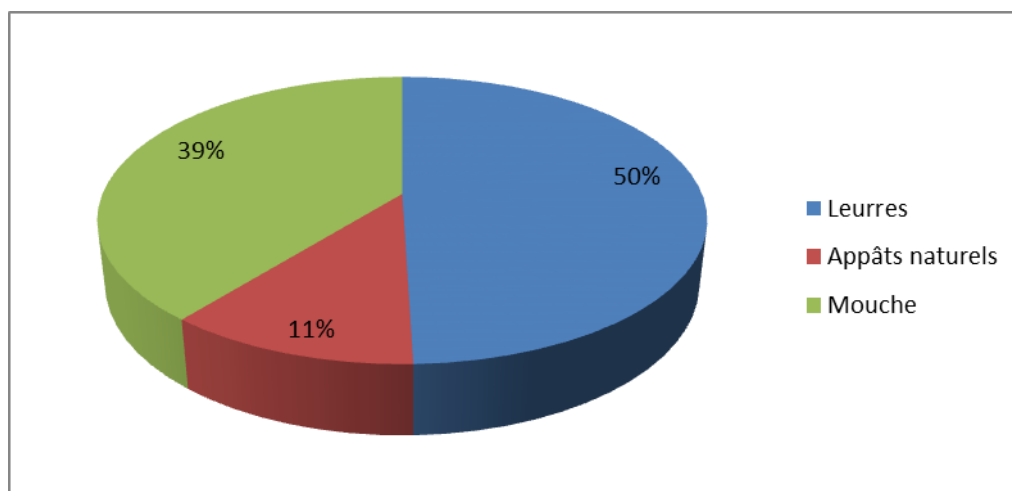
Cette enquête avait permis de définir les profils de pêcheurs en fonction de leur temps de pêche. Une répartition somme toute très équilibrée :

- Les « rares », généralement des touristes effectuant moins de 6 sorties par an. Soit environ 32 % des pêcheurs.
- Les « occasionnels », composés de touristes et locaux, effectuant une sortie par mois au moins. Soit environ 20% des pêcheurs.
- Les « réguliers », composés principalement de locaux, effectuant une sortie par semaine environ. Soit environ 25% des pêcheurs.
- Les très « assidus », composés exclusivement de locaux, effectuant au moins 2 sorties par semaine (et généralement plus). Soit environ 23% des pêcheurs.

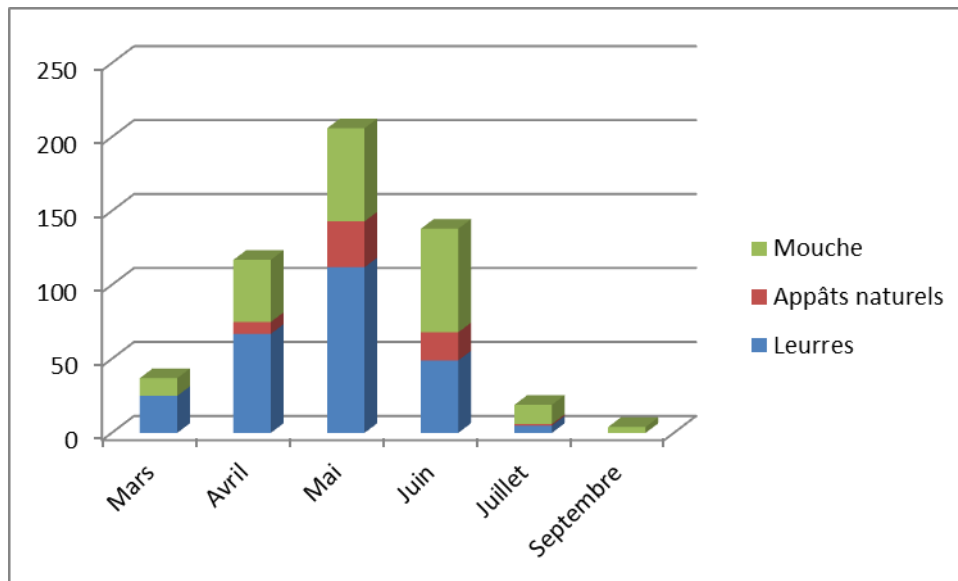
En fonction des données indiquées dans l'enquête, on peut ainsi estimer le total de jours de pêche en 2015 à un peu plus de **26000**.

TECHNIQUES DE PECHE

La moitié des captures ont été réalisées cette saison 2015 aux leurres (cuillère, devon, leurre dur), proportion en augmentation ces dernières années au détriment de la pêche aux appâts naturels (ver). Enfin, la pêche à la mouche est également bien représentée (39% des captures par cette technique), plutôt conforme à e qui a été observée ces dernières années.



Les proportions évoluent au fil de la saison et les restrictions réglementaires quand aux techniques de pêche autorisées en fonction des périodes ont en toute logique des effets comme le démontre le graphique ci-après.



REMISE A L'EAU DES SAUMONS CAPTURES A LA LIGNE

La Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'est engagée en 2015 dans l'amélioration des connaissances sur la remise à l'eau des saumons capturés sur les cours d'eau autorisés des Pyrénées-Atlantiques. Face à l'effondrement global des stocks de saumon atlantique depuis plus de 40 ans et le développement de cette pratique dans le département depuis quelques années, il devenait nécessaire d'accroître les connaissances sur le sujet.

Outre l'analyse bibliographique des études réalisées en la matière, ayant fait l'objet d'un stage M1 de 6 mois, la Fédération a mis en place un formulaire à disposition des pêcheurs de saumon ayant remis à l'eau un saumon capturé à la ligne. Ce formulaire était disponible sur le site internet de la Fédération à la page <http://www.federation-peche64.fr/no-kill-saumon/>

Le lien a été diffusé par le biais d'une campagne d'emailing massif au mois de mars ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le formulaire mis en place était rempli par les pêcheurs eux-mêmes et ne revêtait pas d'un caractère obligatoire. Aussi, les chiffres présentés ci-après ne tiennent compte que des formulaires remplis et ne tiennent sans doute pas compte de la réalité (saumons ayant été relâchés mais informations non divulguées).

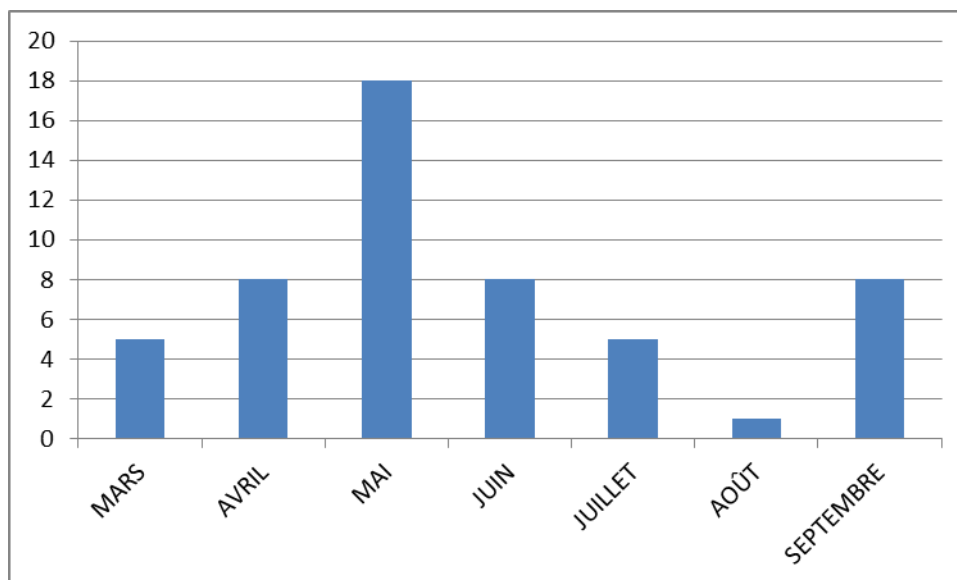
Total des captures remises à l'eau

Au total, **53 saumons** ont été déclarés sur le formulaire en ligne comme ayant été remis à l'eau. Cette pratique semble ainsi représenter environ **10% des poissons capturés en 2015**.

Cours d'eau	Nombre de saumons remis à l'eau
Nive	4
Gave d'Oloron	39
Saison	8
Gave de Pau	1
Gave d'Ossau	1
TOTAL	53

La répartition des poissons remis à l'eau en fonction des cours d'eau est conforme à ce que l'on peut observer sur la base de données de déclaration de capture (près de $\frac{3}{4}$ des poissons remis à l'eau sur le gave d'Oloron). A noter la présence d'un saumon remis à l'eau sur un cours d'eau non autorisé (le gave d'Ossau). Rappelons à cette occasion que le formulaire mis en place avait pour but de couvrir toutes les remises à l'eau potentielles y compris les « accidentelles » (poisson capturé mais non recherché).

Evolution des captures remises à l'eau durant la saison

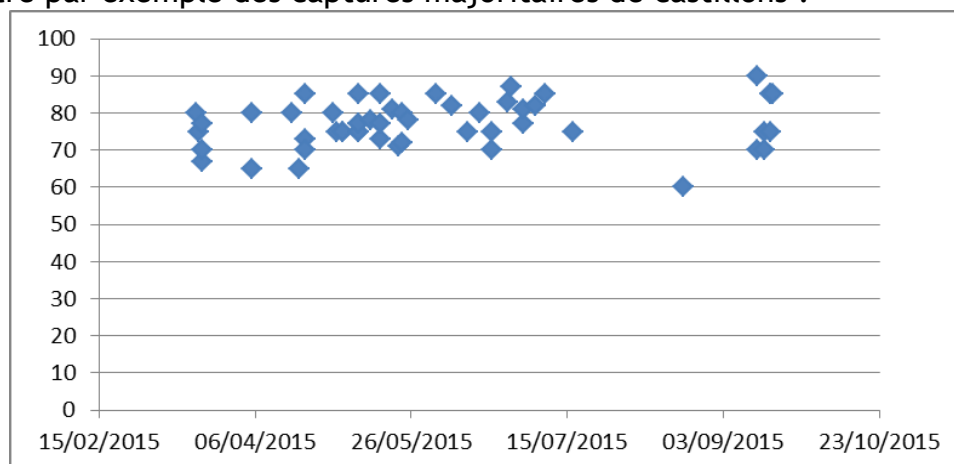


Sans surprise là non plus, l'évolution des saumons remis à l'eau suit celle des déclarations de capture. Une différence cependant sur « l'arrière-saison » avec une déclaration de saumon remis à l'eau au mois d'août (capture accidentelle/pêche non autorisée à cette période) mais surtout un **nombre important de saumons capturés et remis à l'eau au mois de septembre** : le chiffre est en effet **supérieur aux saumons déclarés et conservés !**

Typologie des poissons remis à l'eau

Parmi les poissons capturés puis remis à l'eau, seuls 4 d'entre eux mesuraient moins de 70 cm. Comme pour l'ensemble des captures sur les différents cours d'eau autorisés, la majeure partie des captures remises à l'eau se concentrent sur des saumons de Plusieurs Hivers de Mer : **la taille moyenne est ainsi de 77cm.**

A noter que quelle que soit la période de captures et remises à l'eau, les tailles de saumons ne varient pas ou très peu. La période pré-automnale ne fait pas apparaître par exemple des captures majoritaires de castillons :



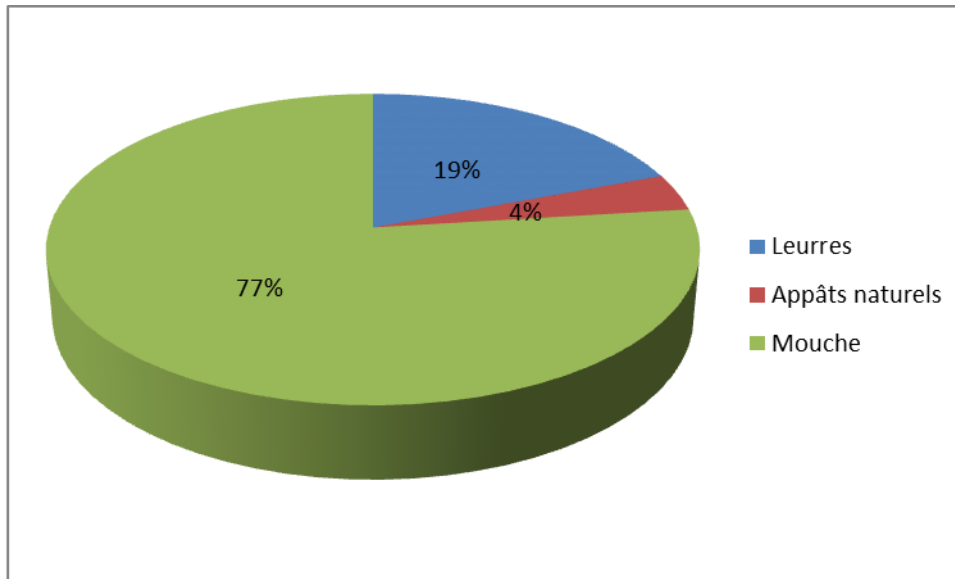
Répartition des captures selon la taille (en cm) et la période

Typologie des pratiquants

Les 53 captures remises à l'eau déclarées sur le formulaire ont été réalisées par **32 pêcheurs différents** (soit environ 10% des pêcheurs ayant capturés au moins un saumon cette saison, cf. chapitre effort de pêche). Parmi ces pêcheurs, il est difficile de dissocier les pêcheurs résidants et les « touristes », cette entrée ne figurant pas sur le formulaire.

Il est à noter que la grande majorité des pêcheurs ayant utilisé ce formulaire n'ont capturé et remis à l'eau qu'un seul poisson. Ils sont en effet 87% dans ce cas. A l'inverse, un seul pêcheur a pour sa part capturé et remis à l'eau 13 poissons soit 25% des poissons déclarés.

Enfin, la technique la plus utilisée est la pêche à la mouche. En effet, les pêcheurs pratiquant la remise à l'eau des saumons sont généralement des adeptes de cette technique. C'est donc sans surprise que l'on peut observer que 77% des captures l'ont été à la mouche :



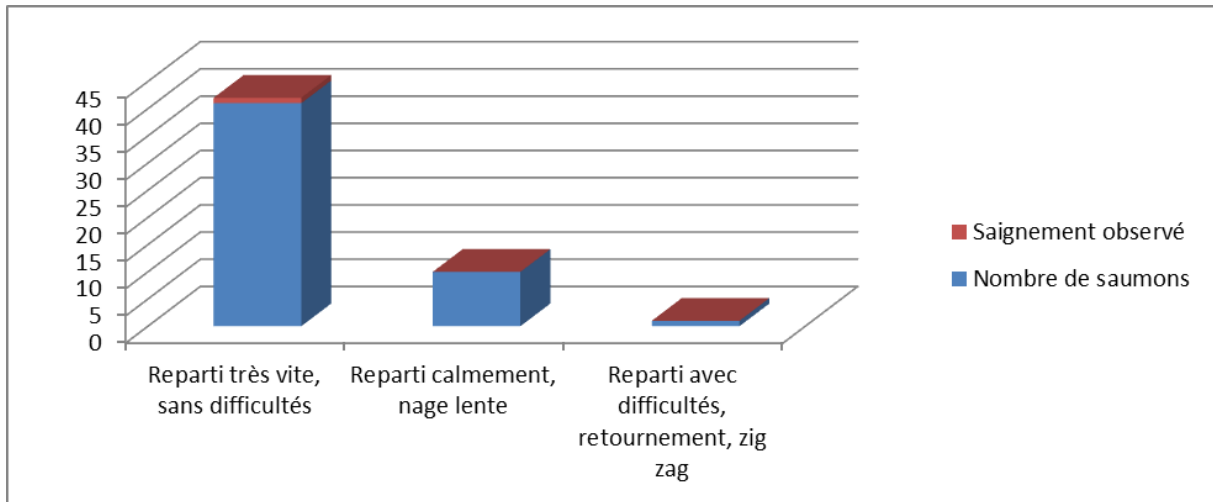
Conditions de remise à l'eau

Il est à noter que parmi les saumons déclarés remis à l'eau, **13% l'ont été suite à une capture accidentelle**. Il est intéressant de constater que même si le formulaire ne revêtait pas un caractère obligatoire, un certain nombre de pêcheurs ont fait l'effort de venir le remplir même s'il ne pêchait pas le saumon. D'un autre côté, ce formulaire n'est sans nul doute pas représentatif de tous les saumons capturés et remis à l'eau sur les cours d'eau autorisés du département. Le pourcentage de saumon pris de manière accidentelle n'est donc pas à négliger comme le confirme les chiffres cités auparavant. Compte tenu du fait que le formulaire mis en place n'a

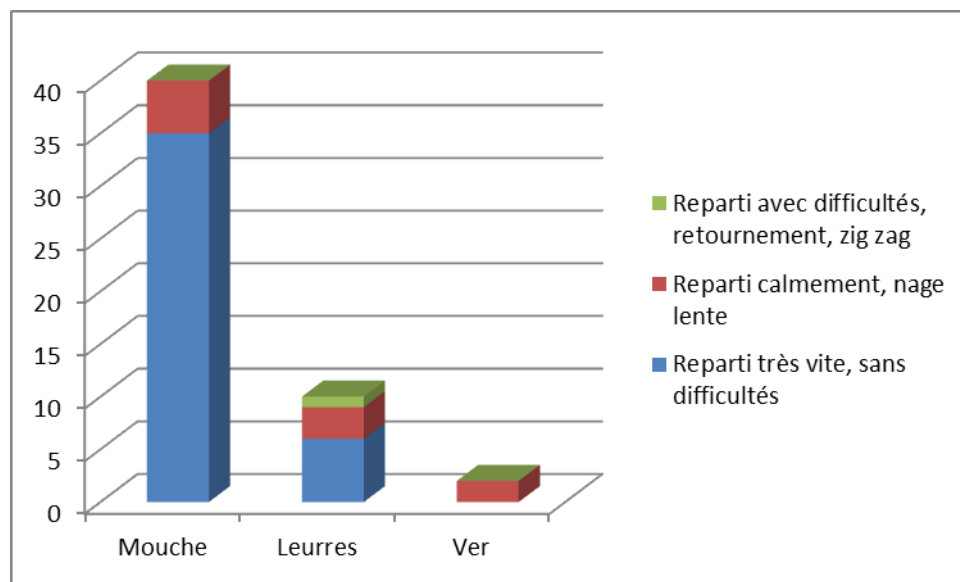
Par ailleurs, même si le jugement peut sembler subjectif, les pêcheurs étaient interrogés sur l'état du poisson au moment de sa remise à l'eau.

Ils ont ainsi observés que **la grande majorité des poissons étaient repartis sans aucune difficulté (77% des poissons remis à l'eau)**. Malgré tout, parmi ces poissons, un saignait. Un pêcheur a également observé une nage avec difficultés pour un autre poisson.

Au regard de ces données, et comparativement aux études publiées sur le sujet, il est fort probable qu'au moins 2 saumons sur les 53 remis à l'eau n'ont pas survécu (soit 4% de l'effectif total, conforme aux observations réalisées sur les autres cours d'eau de la façade atlantique).



Enfin, il est intéressant d'analyser les conditions de remise à l'eau selon les techniques de pêche utilisées.



Au regard des résultats ainsi obtenus, la proportion de saumons remis à l'eau dans des conditions moyennes (nage difficile ou lente) est plus importante pour la pêche aux leurres.

Il convient de rappeler ici que toutes les études réalisées sur le sujet ont prouvé que ce n'est pas tant la « technique » de pêche qu'il faut incriminer aux risques de mortalité après remise à l'eau mais bien le **matériel de pêche utilisé**.

Ainsi, la pêche aux leurres se fait souvent au moyen de poissons nageurs dotés de deux hameçons triples. Les études récentes démontrent que les hameçons utilisés jouent un grand rôle dans la mortalité après remise à l'eau (*étude Gargan et al. 2014*).

De même, un matériel trop léger et mal adapté pour échouer un saumon peut rallonger le temps de combat et amenuiser ses chances de survie. Or, on s'aperçoit que **70% des saumons capturés aux leurres et remis à l'eau d'après les déclarations ont été pris accidentellement**. La plupart des pêcheurs ayant réalisé ces déclarations étaient sans nul doute à la recherche de la truite et ainsi sous équipés pour le saumon, ce qui explique qu'une partie importante des saumons remis à l'eau après avoir été capturés aux leurres ne sont pas reparties à l'eau dans les meilleures conditions.

Pour toutes ces raisons, un travail de sensibilisation des pêcheurs de saumon sera engagé à partir de 2016 par la Fédération au travers d'un guide dédié dont voici la couverture est visible ci-dessous.

